



COMMUNE DE FERREYRES

Rte des Bois 3
12 04
1313 Ferreyres

Tél. 021 866 12 02 - Fax. 021 866

administration@ferreyres.ch

INFORMATION AUX HABITANTS

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé le **lundi 4 juin 2018** ainsi que **du 6 août au 17 août 2018**.

En cas d'urgence, veuillez contacter le-la municipal-e responsable du dicastère concerné par votre demande.

Durant la fermeture du bureau, les cartes d'identité pourront être demandées directement auprès du centre de biométrie à Lausanne (www.biometrie.vd.ch ou par tél : **0800 01 1291**).

Plantation d'arbres fruitiers

La plantation du verger haute-tige communal aura lieu le même jour que la réception des nouveaux habitants. Nous aurons besoin de votre aide pour mener à bien ce projet. Réservez déjà la date du

samedi 10 novembre 2018.

Des précisions suivront.

Gare de La Sarraz, co-voiturons !

Co-voiturons avec l'application **CFFerreyres**.

Vous avez de la place dans votre voiture, lorsque vous vous rendez à la gare de La Sarraz ou lorsque vous en revenez ? **Proposez vos places !**

- ☞ soit en installant l'**application Telegram sur votre portable, puis en rejoignant le groupe CFFerreyres** en tapant le lien suivant (disponible aussi sur notre site internet): https://t.me/joinchat/AAAAAAumWoAI74RUA_BG7ge
- ☞ soit en vous connectant via **internet** à l'adresse suivante : <https://web.telegram.org/#/login>, où vous introduisez votre no de téléphone et le code qui vous sera envoyé.

En cas de problème, nous pouvons vous aider. Alors, n'hésitez pas à nous le demander !

Local déchets

Du nouveau concernant les déchets !

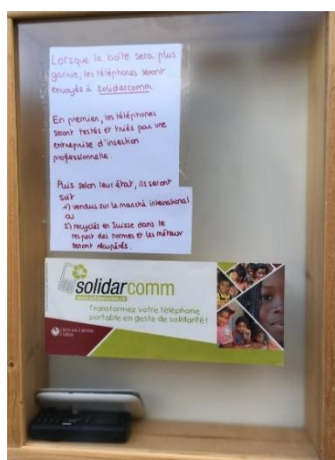
Afin de remédier aux désagréments liés au dépôt de déchets de cuisine sur le tas de fumier de l'Ancienne route, la commune va reprendre les déchets suivants dès le 1^{er} juin : **épluchures de légumes, fruits, coquilles d'œufs, marc de café (sans filtre), restes de repas, huile de coco, vieux pain, confiserie, fleurs coupées et champignons comestibles.**

Ne sont pas autorisés : les **sachets** quels qu'ils soient, **même biodégradables**, os et carcasses, coquillages, emballages, boîtes de conserve, alu, bouchons liège et diverses, capsules, etc. Des bidons bleus seront disponibles et disposés le long du mur nord du local des déchets spéciaux, derrière la haie de buis.

Nous comptons sur vous pour respecter les règles de tri citées ci-dessus : la valorisation de ces déchets ne pourra perdurer qu'à cette condition. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Sous l'impulsion de la **Commission extraparlamentaire pour le développement durable**, vous avez désormais la possibilité de rapporter au local déchets :

- vos anciens téléphones portables → opération de Solidarcomm
- vos toners et cartouches d'encre → opération de la Croix Rouge



Alors, transformez votre téléphone portable en geste de solidarité ! Et recyclez vos toners et vos cartouches d'encre vides.

Subventions - fonds énergie

La Municipalité vous informe des **nouvelles subventions accordées dans le cadre du fonds énergie, dès le 1^{er} janvier 2018.**

- Achat **appareil électroménager** : les plus économes (en général A+++) : **25% de la valeur de l'appareil**, mais maximum 200.- frs et maximum 5 appareils par an pour l'ensemble de la commune

- **Analyse thermique bâtiment** : 25% de la facture, maximum 200.- frs et maximum 5 analyses par an pour l'ensemble de la commune. Les analyses CECB obligatoires lors de vente d'immeuble ne sont pas subventionnées
- **Panneau solaire thermique** : 200.- frs par m², maximum 1000.- frs/ installation et maximum 2 subventions par an pour l'ensemble de la commune
- **Panneaux photovoltaïques**: 250.- frs/kWc, maximum 1000.- frs/installation et maximum 4 subventions/an. Déduction faite de la part obligatoire d'énergie renouvelable lors de rénovation ou de construction
- Distribution d'une **multiprise** gratuite par ménage, aux nouveaux habitants

Comme déjà annoncé, la bourse aux ampoules LED a été supprimée.
La somme totale annuelle des subventions accordées est limitée à 10'000.- frs.

Cette nouvelle directive municipale annule et remplace les précédentes en la matière.

Feu en plein air

D'apparence anodine ces feux constituent d'importantes sources de pollution de l'air.

Feux pas si innocents !

L'incinération de **50** kg de broussailles mal séchées émet autant de particules polluantes que le chauffage à mazout de **60** ménages pendant une année ou que **5000** km parcourus par camion.



En conclusion, il apparaît plus judicieux de **composter les déchets naturels**.

Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site suivant :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/air/autres-sources-de-pollution/feux-en-plein-air/>

Nous vous rappelons également les prescriptions communales en la matière :

- les feux sont interdits dans les zones habitées la nuit et les jours de repos publics, sauf autorisation préalable de la Municipalité. **Celui qui fait du feu doit prendre toutes dispositions en vue d'éviter tout risque de propagation et de ne pas incommoder les voisins**, notamment par des émissions de fumées ou d'odeurs.
- Il est interdit de faire du feu sur la voie publique, dans tous les lieux accessibles au public ou aux abords de ceux-ci, à moins de 10 mètres des bâtiments et à moins de 20 mètres de dépôts de foin, de paille, de bois ou autres matières combustibles ou facilement inflammables.
- Les **déchets naturels végétaux** provenant de l'exploitation **des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité**.

Sont réservées au surplus les dispositions de la législation fédérale et cantonale.

Info - manifestations ou activités régionales

Nous annoncerons désormais sur notre site internet toute manifestation, dont nous aurons connaissance et qui pourrait engendrer des nuisances (bruit, trafic, ...) pour la population de la commune.

Les prochaines manifestations connues à ce jour :

Armée suisse

La Confédération suisse a annoncé, que dans le cadre de son service annuel d'instruction des formations, le groupe d'artillerie réalisera un exercice **du 5 au 7 juin prochain**, dans le périmètre s'étendant du Nord Vaudois à La Côte, en passant par la plaine de l'Orbe, l'ouest du Gros-de-Vaud et le Pied du Jura. Il est donc probable que la troupe engagée séjourne temporairement dans notre commune ou y transite.



Manifestations privées

1. Un rallye se déroulera dans la forêt au nord du village, le **26 mai 2018**. Les participants se rendront par équipe, de manière échelonnée, au parking du Ruz de Palud (tout au bout de la Route de Bois), ce qui engendrera une augmentation de la circulation à travers le village.
Par conséquent, la Route des Bois (n° 1 à n° 24), sera autorisée aux riverains uniquement. Les participants quant à eux devront emprunter la déviation mise en place, par la route l'Haut des Champs.
2. La Commune de La Sarraz a annoncé qu'un groupe de Scouts campera au Chêneron **ce même week-end**.
3. Un anniversaire a été annoncé le **30 juin** et se déroulera en principe à l'extérieur du village, direction La Sarraz mais peut-être dans le village. De la musique pourrait être entendue, mais les organisateurs ont été priés de limiter les nuisances au maximum. Une augmentation de la circulation est attendue suite à l'arrivée et au départ des invités.

Manifestation publique

Les Anciens de la Jeunesse, groupe tambours, ont **décidé, en accord avec la Municipalité**, d'organiser la fête nationale le 1er août prochain. De plus amples informations suivront.